



## PROCÈS-VERBAL N°3

### COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du :	04/10/2022
À :	9h30 à la Ligue Centre Val de Loire
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Frédéric DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON, Maurice FOURNILLON (41), Éric JOUBERT (45) et Guy MALBRAND
Excusés :	En visio : Mme GUILBAUDAUD, secrétaire District (18) Mrs. Jean-Claude BAYARRI (28) - Jean-Claude CLOUVET (18)
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)



#### **Glossaire :**

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives  
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives  
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives  
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public  
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité  
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum  
SYN : terrain synthétique  
PN : Pelouse naturelle  
M<sup>2</sup> HS : surface hors sanitaire  
AP : Avis préalable

#### **INFOS :**

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation.

#### **A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :**

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

#### **POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE**

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes  
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

*La CRTIS présente ses plus sincères condoléances à la famille de Jean Claude Martinière, membre CDTIS du District d'Indre et Loire, décédé subitement le 04/10/2022.*



## RETOUR CFTIS pour classements validés

### ❖ BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 1 - NNI 180330101

Cette installation était classée en Niveau T2 PNE jusqu'au 12/04/2022.

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PNE jusqu'au 29/09/2027, sous réserve de la suppression des bas volets avant le 31/12/2022 (photos à transmettre).**

### ❖ VIERZON - STADE DE BROUHOT 1 - NNI 182790101

Cette installation est classée en Niveau T2 SYN jusqu'au 21/01/2030.

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 SYN jusqu'au 05/08/2027.**

### ❖ CHATEAUROUX – STADE GASTON PETIT – NNI 360440101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 30/09/2022.

**La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 29/09/2023.**

### ❖ ORLEANS – STADE DE LA SOURCE – NNI 452340101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 26/11/2021.

**La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 29/09/2024.**

## INFO : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 .... 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans**

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse
- ✓ Pour la création d'un 105 x 68 (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

## District du Cher

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ VIERZON – STADE DE BROUHOT – NNI 182790101

Cette installation est classée en T2 SYN jusqu'au 21/01/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire du maintien de classement en T2 SYN du 05/08/2022 suite au changement de la moquette synthétique

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand (CFTIS) du 05/08/2022 (Présents : Mr Desoeuvre et Cotin)
- ✓ Le club accède à la National 2
- ✓ Tests in situ conformes du 19/08/2022 de Labosport transmis CFTIS le 26/09/2022
- ✓ Quelques points seront à vérifier par la CDTIS avant le 1<sup>er</sup> match dont :
  - Clos à vue (Prévu sous 10 semaines, faute de stock en usine)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS**



#### ■ BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT – NNI 180330101

Cette installation est classée en T2 PN jusqu'au 12/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du propriétaire en T2 PNE du 07/09/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand (CFTIS) du 07/09/2022 (Présents : Mr Desoeuvre et CDTIS 18)
- ✓ PV de CDS du 02/06/2022 comportant des remarques
- ✓ Pour rappel, la couverture herbe de l'aire de jeu a reçu un AP
- ✓ Plan coté de l'aire de jeu et du drainage
- ✓ Dossier technique CCTP
- ✓ Contrôle des buts

**Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS**

#### ALLOUIS – STADE MUNICIPAL – NNI 180050101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 13/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 26/08/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Clouvet, Cotin et Chabance du 26/08/2022
- ✓ Plan des vestiaires

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/10/2032.**

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

##### 4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T4 ou plus

#### ■ MEHUN SUR YEVRE – STADE ANDRE POINTRENAUD – NNI 181410101

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 04/06/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/07/2022 pour un projet de réhabilitation des vestiaires ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention signée du maire en date du 04/07/2022
- ✓ Plan vestiaires existants
- ✓ Plan vestiaires joueurs et arbitres réhabilités cotés

La CRTIS rappelle les surfaces, travaux terminés :

- ✓ Joueurs >> minimum 20m<sup>2</sup> HS
- ✓ Arbitres >> minimum 8m<sup>2</sup> HS ou 12m<sup>2</sup> HS
- ✓ Que les ouvertures afin de jumeler 2 vestiaires doivent faire 1m80

**La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions T4 minimum selon le règlement 2021**

**A l'issue des travaux, elle effectuera la visite pour le changement de niveau de classement**

**La CRTIS maintient provisoirement le classement et ce, jusqu'au 30/03/2023. Cette installation est mise « en travaux ».**



#### 4.5 Éclairage initial ou évolution en LED

##### ■ LERE – STADE MUNICIPAL – NNI 181250101

L'éclairage de cette installation est une création

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable pour la rénovation d'un éclairage E7 LED et des documents suivants :

La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE LED signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/07/2022

- Une étude photométrique pour E7 LED en date du 05/10/2017 par PHILIPS

- Dimension de l'aire de jeu : 92 x 56 (voir si possible 100 x 60 sauf contrainte foncière avérée)
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs LED (5 / mât)
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 101
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,71
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

##### ■ FOECY – STADE ALFRED SIMIER - NNI 180960101 –

**A8 avec des buts non conformes**

- ✓ Suite au contrôle par SOCOTEC des buts à 8, il a été relevé des points dangereux

**La CDTIS n'autorise pas de compétition jeunes ou autres sur cet équipement jusqu'à réception d'un contrôle conforme à la norme – courrier du 12/09/2022 à la mairie.**

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.1 Classements initiaux

##### ■ LERE – STADE MUNICIPAL – NNI 181250101

L'éclairage de cette installation est une création

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/07/2022.
  - ✓ AP du 28/07/2022 avec remarques sur les dimensions de l'aire de jeu
  - ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Turpin en date du 16/08/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 114 lux (norme 120 lux)
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
  - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.75
  - Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 LED jusqu'au 04/10/2026.**



#### ■ **SAINTE SOLANGE – STADE MUNICIPAL ANNEXE – NNI 182350102**

L'éclairage de cette installation **FootA8** est classé EEntraînement (Ed2014)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Clouvet en date du 15/09/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 93 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.35
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.58
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 LED jusqu'au 04/10/2024.**

#### ■ **VIERZON – STADE DE BROUHOT – NNI 182790101**

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 18/03/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/08/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Cotin et Chabance en date du 02/08/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 326 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.79
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 LED jusqu'au 04/10/2024.**

## District de l'Eure-et-Loir

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ **LUCE – STADE JEAN BOUDRIE – NNI 282180101**

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 08/01/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire pour un classement en T5 du 20/06/2022

- Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Demay signalant un arrêté d'interdiction aux spectateurs de la tribune. Les vestiaires se situent dessous. Des étais sont présents afin de maintenir la structure
- Mr Demay prendra contact avec le propriétaire afin d'étudier la possibilité d'utilisation des vestiaires du gymnase de façon transitoire et ce, en maintenant le classement de l'installation.



Au regard des documents transmis, la CRTIS ne peut confirmer le classement de cette installation au vu d'un danger potentiel. L'ensemble vestiaires / tribune est de ce fait, fermé.

❖ Réserve levée avec d'autres vestiaires présents sur le site clôturé, la CRTIS statue

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire pour un classement en T5 du 26/09/2022

- Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Demay indiquant que les vestiaires du gymnase affectés à cette aire de jeu sont conformes et situés dans l'enceinte clôturée

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau **T5 PN** jusqu'au **04/10/2032** dans l'attente des travaux sur la tribune.

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

##### 4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

###### ■ LUCE – STADE DES PETITS SENTIERS – NNI 282180301

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 22/06/2030 (Ed du 01/07/2021)

La CRTIS répond la demande d'avis du cabinet d'architecture **ARC et A** du 15/06/2022 pour un projet de vestiaires

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 03/10/2022, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plan de situation
- ✓ Aire de jeu SYN de 105 x 68 avec E6
- ✓ Plan des vestiaires reçu le 05/10/2022

##### La CRTIS note :

- ✓ Ensemble comprenant un terrain synthétique
- ✓ 4 Vestiaires joueurs de 25m<sup>2</sup> hors sanitaire avec douches et WC ZH
- ✓ 2 vestiaires « arbitres » de 12m<sup>2</sup> hors sanitaire avec douche et WC
- ✓ Bureau de 9m<sup>2</sup>
- ✓ Une infirmerie de 17m<sup>2</sup> (recommandée de T3 à T7)
- ✓ Sanitaire joueurs (Proposition : regrouper, si possible, hors des vestiaires les WC – prévoir : WC ZH, WC, urinoirs et lavabo avec miroir en 1 zone)

La CRTIS, après analyse, dit ce projet « de création de vestiaires » possible de niveau T3 (R1- N3). Le club évoluant en R2, en cas d'accession en R1, ce projet vestiaires serait conforme et donc, sécurité et valorisation de l'investissement. (Pour T3, prévoir liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu)

La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions selon le règlement 2021.



#### ■ CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET – NNI 280850101

Cette installation est classée en Niveau T2 jusqu'au 12/02/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/08/2022 pour un projet de mise aux normes handicapé de l'ensemble des vestiaires avec l'objectif du maintien en niveau T2 PN, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plan projet des vestiaires réhabilités pour zone ZH (25 et 33m<sup>2</sup> hors sanitaire)
- ✓ Plan positionnement des zones ZH devant les tribunes (Vérification à faire lors du classement)
- ✓ Plan coté de l'ensemble vestiaires dont vestiaire arbitres hommes / femmes

La CRTIS propose :

- ✓ Donner l'accès aux arbitres sur 3 zones et sécurisée par la porte existante (Vestiaires arbitres + ex local délégué comme salle de déshabillage féminine + sanitaire – douche et WC) pour +/- 17m<sup>2</sup> hors sanitaire
- ✓ Utiliser le local (+/- 8m<sup>2</sup>) dit « des services » en local « délégués »
- ✓ Les 2 zones attenantes vestiaires club et visiteurs deviennent zone massage (Supprimer les bancs présents pour ne laisser que les tables de massage). Le motif est : l'ouverture d'1m80 n'est pas effective entre les vestiaires

**Au vu des éléments fournis, la conservation des normes en surface vestiaires pour un T2 PN est maintenue. La CRTIS transmet pour info à la CFTIS**

**Un classement fédéral T2 interviendra avant la fin de l'année**

#### 4.5 Éclairage initial ou modification LED

##### ■ CHATEAUNEUF EN THYMERAI – STADE DE LA PAJOTTERIE – NNI 280890101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 27/01/2024 (Ex E4 Ed 2014)

La CRTIS prend note de la **2<sup>ème</sup> demande d'avis préalable** pour une modification d'éclairage E5 LED et des documents suivants :

La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE LED signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/04/2022 et vue au PV n°6 du 08/06/2022

– Une étude photométrique pour E5 LED en date du 20/04/2022

➤ Implantation : Latérale 2 x mât – LT : 6m60 et LB : 24m

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

#### 4.6 Divers

##### DAMMARIES – STADE DE LA FILERIE – NNI 281220101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 12/06/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 21/09/2022 pour un projet de liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plan projet d'un tunnel extensible
- ✓ Délibération du 24/01/2022

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour ce projet**

#### 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

##### ■ LUCE – STADE DES PETITS SENTIERS – NNI 282180301

- ✓ AAC du 03/10/2022 signée de l'Adjoint aux sports pour 299 personnes



## 8. AFFAIRES DIVERSES

### ■ BROU – STADE MUNICIPAL – NNI 280610101

Cette installation était classée en niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 25/06/2024

La C.R.T.I.S. **reprend** le dossier de classement du municipal afin de retrouver sur le site le terrain annexe

- Rapport de visite de Mrs Bayarri et Fréon du 21/01/2022.
- Pas d'aire de jeu annexe 0102 comme noté sur Stadium. Un autre équipement sportif est présent sur la commune. Il n'est pas identifié correctement

**Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient cette installation en niveau T4 PN et supprime le 0102 classé T7**

### ■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 22/03/2021

La CRTIS reprend ce dossier suite à la visite effectuée par Mr Desoeuvres

Pour rappel : Ce club est accédant en R1 fin de saison 2021 / 2022. L'ensemble des vestiaires est non conforme pour la R1.

- ✓ Rapport de visite de Mr Alain Desoeuvres, Président de la C.R.T.I.S.
- ✓ **Est concerné en second le stade de la BILTERIE – NNI 282290102** à titre de repli provisoire jusqu'au **31/12/2022** – ci-dessous :

Cette installation est classée en T7 SYN jusqu'au 03/12/2028. De nouveaux vestiaires ont été construits **sans Avis Préalable** via la CRTIS et affectés uniquement à cette aire de jeu (Projet réalisé de niveau T4 maximum soit pour R2 à dernière division de District)

- Travaux terminés, la CRTIS effectuera le classement qui sera attribué au 282290102
- Cet équipement pourra être utilisé de manière exceptionnelle et pour une période bien définie dans l'attente de la restructuration des vestiaires sous tribune pour un niveau minimum T3 (R1 et N3)
- **Fournir le délibéré de Conseil sur ce projet vestiaires au stade Bernard Maroquin, une demande d'avis préalable sur les travaux à venir et un échéancier des travaux avant le 31/12/2022**

### ■ TERMINIERS – STADE ROGER RENARD – NNI 283820101

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 17/08/2021

La C.R.T.I.S. reprend la demande du propriétaire pour une confirmation de classement en T6 du 27/04/2022

- Rapport de Mrs Bayarri et Demay du 27/04/2022 décrivant des **douches communes** pour ces 2 vestiaires

**Au regard du document transmis, la CRTIS maintient la décision du 20/07/2022 et n'autorise pas de compétition officielle.**



#### ■ COURVILLE SUR EURE – STADE DOCTEUR JOURDAIN – NNI 281160101

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 14/10/2029

La CRTIS rappelle que le club évolue en D1 depuis un certain temps et que ses installations sportives sont non conformes pour ce niveau

La CRTIS a pris note du courrier du propriétaire en date du 07/06/2022 signalant une fin de travaux fin 2022

- ✓ Plan des vestiaires modifié reçu le 29/09/2022

**La CRTIS confirme une « mise en travaux » jusqu'au 31/12/2022. Passé cette date, un équipement de repli sera demandé (niveau T5 minimum).**

### 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ NOGENT LE ROTROU – COMPLEXE SORTIF ROBERT HUWARD – NNI 282800101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 24/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/08/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 01/09/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.67
- Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024.**

#### ■ CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET – NNI 280850101

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 30/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 15/09/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 485 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.70
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.82
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 LED jusqu'au 04/10/2024.**



#### ■ SAINT REMY SUR AVRE - STADE ROGER SALOT 2 – NNI 283590102

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 28/11/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Deshayes et Magnier en date du 17/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax): 0.26

➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.51

➤ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/10/2024.**

#### ■ COURVILLE SUR EURE – STADE DOCTEUR JOURDAIN – NNI 281160101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 24/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 20/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 143 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax): 0.53

➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.71

➤ Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024.**

## District de l'Indre

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ LE PECHEREAU – STADE DU CHEMIN VERT – NNI 36154010

Cette installation était classée T4 jusqu'au 13/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 12/07/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 09/09/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 04/10/2032.**



#### ■ LIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 360940101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 07/10/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 27/08/2022

- ✓ Visite de Mrs Champagnat et Masson du 13/09/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/10/2032.**

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

#### 4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

##### ■ PRUNIER – STADE MUNICIPAL – NNI 361690101

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 19/03/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/08/2022 pour un projet de vestiaires ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention signée du maire du 24/08/2022
- ✓ Plan cadastral
- ✓ Plan de l'existant coté
- ✓ Plan projet des vestiaires coté

La CRTIS note :

- ✓ 2 Vestiaires joueurs de 25 m<sup>2</sup> hors sanitaire
- ✓ 1 vestiaire « arbitres » de 9 m<sup>2</sup> hors sanitaire
- ✓ Sanitaire réservé joueurs et délégués + sanitaire public
- ✓ Salle nommée salle des sports de 135 m<sup>2</sup>

**La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions selon le règlement 2021.**

### 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 9.1 Classements initiaux

##### ■ VATAN – STADE LEON FAVREAU – NNI 362300102

L'éclairage de cette installation T7 n'était pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage et d'autorisation d'utilisation signés par le propriétaire de l'installation en date du 24/08/2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Naudet du 24/08/2022

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.17

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.44

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/10/2024.**



#### ■ POULAINES – STADE LEO LAGRANGE – NNI 361620101

L'éclairage de cette installation T7 n'était pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage et d'autorisation d'utilisation signés par le propriétaire de l'installation en date du 26/08/2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Aubard du 25/08/2022 montrant une zone très faible en lux (**contrôle et réglages à faire**)

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 93 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.30

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.54

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 LED jusqu'au 04/10/2026**

#### ■ AIGURANDE – STADE MUNICIPAL – NNI 360010101

L'éclairage de cette installation E7 est classé jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage et d'autorisation d'utilisation signés par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Masson du 21/09/2022

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 117 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.30

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.57

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/10/2024.**

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ ISSOUDUN – STADE HENRI MERILLAC – NNI 360880101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 16/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/08/2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Naudet du 24/08/2022

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 210 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.56

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.77

➤ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024.**



#### ■ CHABRIS – STADE DES BILLETTES – NNI 360340101

L'éclairage de cette installation T5 était classé EFootA11 (Ed 2014) jusqu'au 15/01/2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage du 29/08/2022 et d'autorisation d'utilisation signés par le propriétaire de l'installation en date du 18/07/2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Aubard du 25/08/2022

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 119 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.22

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.45

➤ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/10/2024**

#### ■ CHATEAUROUX – STADE GASTON PETIT – NNI 360440101

L'éclairage de cette installation était classé E3 jusqu'au 30/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage du 10/08/2022
- Les rapports d'essais des éclairages horizontaux, verticaux et de substitution, réalisés par LABOSPORT en présence de Mrs Champagnat et Masson
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1153 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.62
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.81
- Zone de sécurité (points bis) : conformes
- Eclairage horizontal de substitution : 1073
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.62
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.82
- Eclairage vertical : EmV1 > 748 - EmV2 > 615

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS transmet le classement de cette installation à la CFTIS.**

## District de l'Indre-et-Loire

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.1 Classements initiaux

##### ■ SAINT CYR SUR LOIRE – PLAINE DU COMPLEXE GUY DRUT – NNI 372140102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en FootA8 PN du 18/07/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 18/07/2022 (Buts à oreilles interdits)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau FootA8 PN jusqu'au 28/06/2024 (Date 0101).**



#### ■ SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL – STADE LES DORMANTS – NNI 372280102

Cette installation n'est pas classée sur Stadium

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 28/07/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 18/07/2022 précisant que cet équipement est utilisé en compétition par 2 FootA8

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 22/04/2025 (Date 0101)**

### 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

#### ■ TOURS – COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610106

Cette installation était classée T7 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en T5 du 29/09/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Freulon et Martiniere du 27/09/2022 notant l'aire de jeu à 100 x 60

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/10/2032**

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### CHATEAU RENAULT – STADE JOSEPH RENARD – NNI 370630101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/09/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/07/2022 pour un projet de remplacement d'aire de jeu en herbe pour du gazon synthétique avec l'objectif du maintien en niveau T5 SYN, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Dossier de consultation CCTP
- ✓ Plan coté de l'aire de jeu 105 x 68 et de ses dégagements + positionnement des bancs de touche

La CRTIS note l'information :

- Le terrain est en forme de toit à 2 pans symétriques. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Plan de l'aire de jeu à 105 x 68 avec 2 tracés, FootA11 et FootA8 et de ses dégagements cotés totalement. (LT / piste >> +/- 5m50 – LB / lune côté gauche tribune >> 6m et plus – autre coté obstacle à 2m55 (bordure piste d'élan à mettre niveau aire de jeu)

#### ATTENTION :

- Les axes des buts à 8 doivent être à 2m50 minimum de la ligne de touche (Art 3.3 – Ed 2021)
- 6m minimum au dos des buts même niveau que l'aire de jeu si changement de niveau T4 à T3 (Art 3.4 – page 45)

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à la date anniversaire de cette mise en service. (Conseillé tous les 5 ans) – Art 3.2.7.2 Ed 2021

Lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un **PV d'identification** des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage

**La CRTIS émet un avis favorable pour ce changement de surface de jeu, d'herbe en synthétique (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T5 SYN à l'issue des travaux.**



#### 4.2 Eclairage initial

##### ■ CHATEAU RENAULT – STADE JOSEPH RENARD – NNI 370630101

Cet éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 06/10/2020

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 04/07/2022 en vue de la rénovation d'un éclairage plus classé pour du LED, niveau E5 et des documents suivants :

1/ Dossier de consultation CCTP

2/ Plan d'implantation coté

3/ Une étude photométrique LED en date du 02/08/2022

- ✓ Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 2 x 12m LT et 2 x 14m LT - 3 x 17m50 LB et 1 x 20m50
- ✓ Hauteur minimum de feu : 23m
- ✓ Nombre total de projecteurs : 20
- ✓ Projecteur OptiVision LED gen3.5 Philips
- ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,9
- ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 284 lux
- ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,60
- ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,80
- ✓ Température de couleur : 5700k
- ✓ Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

##### ■ TOURS - COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610112 et 0111

###### ❖ 3736101011 (SYN)

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 16/03/2022 concernant la création d'un éclairage LED et des documents suivants :

1/ Lettre d'intention du 12/03/2022 signée de l'Adjoint aux Sports

La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE E5 LED sur T4 ou T5 SYN signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/03/2022.

– Une étude photométrique pour E5 LED en date du 21/02/2022

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - 18m / 8m
- Hauteur minimum de feu : 19,60 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (3 /mât)
- Température de couleur (k) : 5000 K
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42,9
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 279 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,62
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,80
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**



#### ❖ 372610112 (Herbe)

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 16/03/2022 concernant la création d'un éclairage LED et des documents suivants :

1/ Lettre d'intention du 12/03/2022 signée de l'Adjoint aux Sport

La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE E6 LED sur T7 PN signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/03/2022.

– Une étude photométrique LED en date du 21/02/2022

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts non symétrique – 18m / 5m
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (3/mât)
- Température de couleur (k) : 5000 K
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42,9
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 175 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,60
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,76
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 8. AFFAIRES DIVERSES

### ■ CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL 2 – NNI 370500102

- ✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres, CRTIS et Martinière, CDTIS 37 du 23/08/2022 concernant les équipements vestiaires mis en place pour le niveau T3 (Club évoluant en N3)
  - 2 vestiaires de 25m<sup>2</sup> hors sanitaire + 6 douches – lavabo avec miroir
  - 2 vestiaires « arbitres » de 16m<sup>2</sup> HS avec 1 douche, WC, lavabo avec miroir dont l'un, si non occupé servira de local « délégués »
  - Bancs de 5m (joueurs) et 1m50 (délégués)
  - Sécurisation vestiaires / aire de jeu par un paddock

**La CRTIS émet un avis favorable à l'utilisation de cet équipement en N3 en attente du changement de classement avant le 01/12/2022 par la CRTIS et transmet à la Commission des Championnats Ligue**

### ■ MONNAIE – STADE MUNICIPAL - NNI 371530101

- ✓ Contrôle de la clôture suite à une accession en R3
- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 01/09/2022 montant une clôture provisoire non fixée au sol

**La CRTIS évoque cette installation provisoire sous réserve de :**

- ✓ Fixation au sol afin d'éviter tout basculement – visite CDTIS à suivre
- ✓ Travaux terminés de façon pérenne avant le 01/03/2023 ou prévoir installation de repli niveau T5 minimum, passé cette date
- ✓ Le changement de niveau de classement sera effectué à réception de la « fin de travaux »

**La CRTIS émet un avis favorable à l'utilisation de cet équipement en R3 en attente du classement définitif de la CRTIS avant le 01/03/2023 et transmet à la Commission des Championnats Ligue**



## District de Loir-et-Cher

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **SAINT CLAUDE DE DIRAY 2 – NNI 412040102**
  - ✓ Classement à supprimer (salle des fêtes à la place)
- **VILLEFRANCHE SUR CHER – GYMNASSE MARIE LOUISE CARRE – NNI 412809901**
  - ✓ Demande de suppression de Stadium de l'installation Futsal par mail signée du maire en date 24/09/2022

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

#### 4.5 Éclairage initial ou modification en LED

- **VILLEFRANCE SUR CHER – STADE DES CHANTELETES 2 – NNI 412800102**

Cet éclairage est une création

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 16/03/2022 concernant la création d'un éclairage LED et des documents suivants :

La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE E7 LED signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2022.

– Une étude photométrique LED en date du 30/09/2022

- Dimension de l'aire de jeu : 90 m x 50 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LB : 18 et 19 m – LT : 3m
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED type LASER+20 (2/mât)
- Température de couleur (k) : 4000 K
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 116 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,78
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

**La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 9.2 Confirmations de classement

- **VINEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 412950101**

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 25/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Lucas le 15/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 517 Lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/10/2024.**



■ **SAINT AMAND LONGPRE – STADE JEAN CLAUDE HERY – NNI 411990101**

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 24/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Lucas le 19/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.74
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024**

■ **SELLES SAINT DENIS – STADE CHRISTOPHE BEDARD 2 – NNI 412410102**

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 16/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Colombier le 12/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.27
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.48
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/10/2024**

■ **NAVEIL – STADE MUNICIPAL – NNI 411580101**

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Lucas le 21/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 120 Lux (**Attention limite**)
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024.**



#### ■ BLOIS – GYMNASSE JULES FERRY – NNI 410189909

L'éclairage de cette installation était classé EFutsal 4 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin le 14/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 227 lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.64

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 04/10/2026.**

#### ■ MER – STADE BERNARD GUIMONT – NNI 411360101

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 25/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin le 20/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 324 lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.77
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/10/2024.**

#### ■ MER – STADE BERNARD GUIMONT 4 – NNI 411360104

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 13/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Lucas le 20/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.60
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024.**



#### ■ LE CONTROIS EN SOLOGNE – STADE HENRI CHARTIER à CONTRES – NNI 410590101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Colombier le 21/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 260 lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.60
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.79
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/10/2024.**

#### ■ BLOIS - STADE DES ALLEES JEAN LEROI – NNI 410180101

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 25/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Colombier le 14/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 492 lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/10/2024.**

### 9.3 Changements de niveau de classement

#### ■ CHITENAY – COMPLEXE SPORTIF ETANG FRILEUX – NNI 410520101

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 31/12/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED après travaux et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin le 14/09/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.68
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 04/10/2026.**



## District du Loiret

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ CHECY – PARC DES SPORTS – NNI 450890101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 08/04/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 10/09/2022

- ✓ Visite de Mrs Gossec du 07/06/2022 (attente rapport de visite)
- ✓ Fournir plan coté des vestiaires

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 04/10/2032 dans l'attente des pièces demandées avant le 31/12/2022.**

### 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

#### 2.2 Tests in-situ de maintien de classement

##### ■ ORLEANS – STADE DE LA SOURCES 3 – NNI 452340103 – T7 SYN classé jusqu'au 10/09/2021 en attente des tests in situ

- ✓ Reçu tests in situ LABOSPORT du 10/06/2022 (date mise à disposition octobre 2011) avec un roulement du ballon à 12,6 – **Conforme à N + 10**
- ✓ Classement en T5 SYN effectué le 21/02/2022

**La CRTIS confirme le classement de cette installation en T5 SYN jusqu'au 21/02/2032.**

##### ■ ST JEAN DE BRAYE – STADE MARCEL THOMAS – NNI 452840101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 19/04/2017

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable pour la rénovation d'un éclairage pour E5 LED et des documents suivants :

1/ Délibéré de Conseil du 23/06/2022

La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE LED signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/06/2022

– Une étude photométrique pour E5 LED en date du 04/02/2022 par THORN

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - 18m / 8,50m
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs LED (5 / mât)
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 287
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,85
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,94
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**



## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ ORLEANS – STADE DE LA SOURCE – NNI 452340101

L'éclairage de cette installation était classé E2 jusqu'au 26/11/2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/07/2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert le 03/08/2022

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1000 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.50

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.78

➤ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS transmet à la CFTIS**

#### ■ PITHIVIERS – STADE MARCEL PIQUEMAL – NNI 452520101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 11/07/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/01/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert le 20/01/2022
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 270 Lux
- ✓ U1h (EhMin/EhMax) : 0.40 (0,50 pour E5)
- ✓ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.67
- ✓ Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 04/10/2026 sous réserve du classement de l'installation**

**Elle précise qu'à compter du 30/10/2022, faute de ce classement, aucune compétition ne pourra y être programmée.**

### 10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

#### ■ SARAN – STADE DU BOIS JOLY 2 – NNI 453020102

- ✓ Rapport des arbitres et délégué du 18/09/2022 sur l'état du synthétique (décollements)
- ✓ Les photos montrent un état très dégradé du gazon synthétique ne permettant pas la sécurité des acteurs du jeu.

**Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un retrait de classement de cette installation.**

**Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.**

■ **PROCHAINE REUNION : 06/12/2022 au District d'Indre et Loire**

■ **DOSSIER A RECEVOIR : avant fin novembre**

Le Président CRTIS  
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance  
Guy MALBRAND

Publié le 28/10/2022